

# LES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE DES HAUTES-ALPES

## Mener à bien son projet

### Comment s'installer en agriculture ?



Vous êtes futur agriculteur ? Vous avez un projet d'installation ? Le choix d'un bâtiment est une étape primordiale dans votre carrière. Il sera votre outil de travail pour les prochaines années et doit vous apporter confort, sécurité et liberté d'entreprendre. Avant toute démarche, il est important de vous rapprocher de certains organismes présents dans le département : la Chambre d'Agriculture, la Maison Régionale de l'Environnement et/ou le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

### Diagnostic et analyse

#### Établir ses besoins

Selon la destination de la construction envisagée, votre questionnement ne sera pas le même. Afin que ce dernier soit exhaustif, il est important de bien vous entourer et d'échanger avec d'autres agriculteurs hauts alpins et/ou d'autres départements.

Bâtiment d'élevage	Bâtiment de stockage et remisage toutes filières	Installation en production végétale	Bâtiment de transformation toutes filières	Bâtiment d'accueil et vente directe toutes filières
<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectif</li> <li>Type de logement</li> <li>Circulation et sécurité des hommes et des animaux</li> <li>Chaîne de distribution de l'alimentation</li> <li>Circulation du matériel</li> <li>Aération</li> <li>Normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel type de matériaux stockés et dans quel conditionnement ?</li> <li>Sécuriser son stock</li> <li>Circulation du matériel</li> <li>Aire de lavage et de traitement des résidus</li> <li>Atelier de réparation</li> <li>Zone de stockage des consommables</li> <li>Normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dimension</li> <li>Type d'irrigation</li> <li>Ventilation</li> <li>Réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de transformation</li> <li>Volume à transformer</li> <li>Stockage</li> <li>Conditionnement</li> <li>Normes et sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès</li> <li>Stationnement</li> <li>Emplacement</li> <li>Capacité d'accueil</li> <li>Normes et sécurité</li> </ul>

### ... puis réception et mise en service du bâtiment

- Réceptionnez les travaux
- Faites une déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT) dans les 30 jours qui suivent l'achèvement des travaux
- Préparez l'activité (arrivée des bêtes, mise en route des frigos...), observer et faire d'éventuels réglages (logettes, température...)

### Contacts utiles :

Pour l'accompagnement technique et la réalisation du document justifiant les besoins en surface et en volume de l'exploitation :



**Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes**  
8 Ter, rue du Capitaine de Bresson, 05010 GAP  
Tél: 04 92 52 53 00  
Email : [chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr)

Pour l'intégration paysagère et les conseils architecturaux :



**CAUE 05**  
1 Av Alexandre Didier, BP 55 - 05200 EMBRUN  
Tel. 04 92 43 60 31  
Email : [caue05@caue05.com](mailto:caue05@caue05.com)  
Site internet : [www.caue05.com](http://www.caue05.com)

# Faisabilité et programmation du projet

# Conception du projet et dépôt des dossiers

## Analyser le site

En parallèle de l'analyse des besoins, un certain nombre d'éléments sont à appréhender au niveau du site choisi, soit parce qu'ils sont une contrainte, soit parce qu'ils peuvent être un atout :

- la réglementation d'urbanisme à laquelle le futur projet est soumis : PLU (Plan Local d'urbanisme), carte communale, RNU (Règlement National d'Urbanisme), périmètre protégé, principe de réciprocité...
- la desserte en réseaux (eau, électricité...)
- les contraintes naturelles/topographiques : relief, risque d'éboulement, zone humide...
- le paysage bâti et naturel : formes architecturales, formes végétales, matériaux utilisés, couleurs...
- les éventuelles ressources locales qui peuvent bénéficier à l'exploitation : ensoleillement, bois, eau...

## Élaborer et chiffrer le projet

Une fois le diagnostic réalisé, mettant en avant les contraintes liées à votre activité agricole et les atouts/faiblesses du site, vous pouvez alors réfléchir à plusieurs scénarios (organisation interne, volume, aménagement des abords, matériaux, aspect extérieur, éventuelle production d'énergie...) et déterminer si vous avez le temps et l'envie, ainsi que les compétences pour l'auto-construction.

Renseignez-vous sur les financements possibles, et définissez un budget moyen. N'hésitez pas à faire appel à un architecte libéral (auprès de l'ordre des architectes PACA).

## Conception du projet et dépôt du dossier

- À partir des scénarios, définissez un projet précis:
    - Faites un choix (avec éventuellement des variantes)
    - Réalisez des plans détaillés
    - Faites une estimation réaliste des travaux (délais, coûts)
  - Argumentez votre projet auprès des financeurs, banques...
  - Remplissez et déposez la demande d'autorisation d'urbanisme en mairie
  - Remplissez et déposez la demande de subventions.
- La chambre d'agriculture est chargée du montage et du suivi des dossiers.

### *Point de vigilance:*

Soyez prévoyant, les coûts d'investissement seuls ne seront pas vos seules dépenses, gardez en tête le montant des coûts de fonctionnement pour assurer la pérennité de votre projet.

## Réalisation du bâtiment...

- Allez à la rencontre des entreprises de construction : présentez-leur votre projet puis choisissez la ou les entreprises qui répondront le plus fidèlement à vos attentes
- Faites une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) en 3 exemplaires avant de commencer les travaux et affichez l'extrait d'autorisation d'urbanisme sur votre terrain
- Suivez l'avancée des travaux : vérifiez les étapes de la construction avant de passer à la suivante ou déléguez cette tâche à un maître d'œuvre



Embrunais